

INFORMONS-NOUS, DISCUTONS, CONFRONTONS NOS IDEES !

La participation à ces réunions (RISTT) est un droit.

Ne renoncez pas à l'exercer.

Consacrez trois heures à votre information.

Toutes les informations, tous les sujets vous concernant peuvent être abordés.

Le Bureau départemental du Syndicat des Enseignants a informé la directrice académique de la mise en place -et du calendrier- de ces réunions d'information syndicale.

Vous devez informer votre IEN et les parents de vos élèves de votre participation à une telle réunion (Cf. Modèles de lettres ci-après).

MODELES DE LETTRES

LETTRE à VOTRE IEN

(Au moins une semaine avant la réunion)

«Cachet de l'Ecole»

NOM Prénom

à M. /Mme l'IEN
de

M. l'Inspecteur,

Mme l'Inspectrice,

J'ai l'honneur de vous informer qu'en application des dispositions relatives à l'exercice du droit syndical dans la Fonction Publique, je participerai à la réunion d'information organisée par la section départementale du Syndicat des Enseignants-UNSA.

le

à

+ En conséquence, je vous informe que je ne participerai pas à l'animation pédagogique du.....

Veillez agréer, Mme, M. l'IEN, mes respectueuses salutations.

Signature

LETTRE aux PARENTS

L'enseignant

aux parents de ses élèves

Madame, Monsieur,

Devant participer à une réunion d'information syndicale qui aura lieu le

.....

Je vous informe que votre enfant n'aura donc pas classe cette demi-journée.

Avec mes sincères salutations.

Signature

En cas de demande d'imputation d'heures sur les conseils d'école, de cycle ou de maîtres

Avertir le directeur une semaine avant la réunion:

Mme la Directrice, M. le Directeur,

Conformément à l'arrêté du 16/01/85, je vous informe que, participant à la RIS organisée par SE-Unsa le à je n'assisterai pas à la réunion du

Avec mes sincères salutations.

Signature